

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 6 juillet 2009, à 20:00 heure, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Madame Marise Poulin, Messieurs les Conseillers, Michel Bolduc, Luc Plante, Steve Plante, Jérôme Bélanger et Harold Bureau formant quorum sous la Présidence de Monsieur Roland Giguère, Maire.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire récite une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

113-2009

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

114-2009

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Secondé par Monsieur Steve Plante,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le procès-verbal de la séance régulière du 1^e juin 2009 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

115-2009

**DEMANDE DE DÉBROUSSAILLAGE - FESTIVITÉS
WESTERN DE SAINT-VICTOR**

ATTENDU la demande des Festivités Western de Saint-Victor pour faire l'entretien de leurs terrains (débroussaillage).

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la demande des Festivités Western de Saint-Victor, pour que la Municipalité fasse le débroussaillage de leurs terrains, est refusée.

ADOPTÉ

116-2009

**RÈGLEMENT NUMÉRO 78-2009 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT
L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU
FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Luc Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal décrète ce qui suit :

1. Pour l'application du présent règlement, on entend par :

1° « client » : une personne qui souscrit un service téléphonique dans un but autre que d'en effectuer de nouveau la fourniture à titre de fournisseur de services de télécommunication;

2° « service téléphonique » : un service de télécommunication qui remplit les deux conditions suivantes :

a) Il permet de composer le 9-1-1 pour joindre directement ou indirectement un centre d'urgence 9-1-1 offrant des services au Québec;

b) Il est fourni, sur le territoire de la Municipalité locale, par un fournisseur de services de télécommunication.

Lorsqu'un fournisseur de services de télécommunication réserve un de ces services téléphoniques pour sa propre utilisation, il est réputé, quant à ce service, un client visé au paragraphe 1° du premier alinéa.

Pour l'application du sous-paragraphe b du paragraphe 2° du premier alinéa, le service de télécommunication est réputé fourni sur le territoire de la Municipalité locale lorsque le numéro de téléphone attribué au client pour l'utilisation du service comporte un indicatif régional du Québec.

2. À compter du 1^{er} décembre 2009, est imposée sur la fourniture téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,40 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.
3. Le client doit payer la taxe pour chaque mois au cours duquel il reçoit, à un moment quelconque, un service téléphonique.
4. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

ADOPTÉ

117-2009

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROJET JEUNESSE TRAVAIL

ATTENDU la demande d'aide financière du Projet Jeunesse Travail, soit 1.00 \$ per capita.

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor participera à la demande d'aide financière du Projet Jeunesse Travail pour la somme de 1,00 \$ per capita, soit un montant de 2 552,00 \$. De plus le Conseil Municipal demande de faire deux (2) listes des ados qui participe au Projet Jeunesse Travail soit, une liste de noms pour le gardiennage et une liste de noms pour autres travaux.

ADOPTÉ

118-2009

CLUB ADRÉNALINE SPORT - DEMANDE DES POMPIERS

ATTENDU la demande du Club Adrénaline, par Monsieur Jimmy Veilleux, pour avoir les Pompiers, dimanche, le 19 juillet 2009, pour une course de démolition, qui aura lieu au 231 rue Principale à Saint-Victor.

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal autorise les Pompiers de Saint-Victor à assurer le bon fonctionnement durant la journée du 19 juillet 2009, lors de la course de démolition. Tous les frais encourus devront être payés par le Club Adrénaline Sport, représenté par Monsieur Jimmy Veilleux. Le nettoyage devra être fait 24 heures après la course de démolition, soit tout ce qui a rapport à cette course. De plus, Monsieur Jimmy Veilleux devra s'entendre avec les résidents de la Rue Bertrand pour la circulation.

Un dépôt d'argent sera exigé par le Club Adrénaline Sport.

ADOPTÉ

119-2009

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - SANDRA DOYON ET CLAUDE PLANTE

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, après la recommandation de C.C.U., que le Conseil Municipal accepte la dérogation mineure de Madame Sandra Doyon et Monsieur Claude Plante pour que leur piscine soit implantée à 4.73 mètres au lieu de 7,93 mètres dans la cour avant avec les conditions suivantes :

- 1° Implanter une clôture en bois de 8 pieds de haut avant le 1^e août 2009.
- 2° Lorsqu'il y aura un bris majeur de cette dite piscine, le propriétaire devra relocaliser sa piscine selon les normes du règlement d'urbanisme.

ADOPTÉ

120-2009

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - RENÉ POULIN ET LISE BOLDUC

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Luc Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, après la recommandation des membres du C.C.U., que le Conseil Municipal accepte la dérogation mineure de Monsieur René Poulin et Madame Lise Bolduc soit :

1. Empiètement additionnel dans la marge de recul avant sur la rue des Écoliers de 0.60 m par 3.9 m. de longueur de plus que confère le droit acquis de l'article 218 du règlement. La marge de recul actuelle est de 4.72 m., la dérogation demandée s'établit de 13 % à ce chapitre.
2. Empiètement additionnel dans la marge de recul avant sur la rue des Écoliers de 2.44 m. de longueur de façade de bâtiment de plus que confère le droit acquis de l'article 218 du règlement. La limite actuelle de façade est de 7.92 m. pour un projet qui en cumule 10.36 m. La dérogation demandée de 2.44 m. représente une aggravation de caractère dérogatoire de 31 %.

3. Empiètement additionnel dans la marge de recul arrière de 3.96 m. de longueur de bâtiment de plus que confère le droit acquis de l'article 218 du règlement. La longueur du bâtiment actuel est de 12.5 m. pour un projet qui en cumule 16.46 m. La dérogation demandée de 3.96 m. représente une aggravation de caractère dérogatoire de 32 %.

4. Empiètement du garage de 1.2 m. à l'intérieur de la marge de recul avant de la rue Ambroise. La marge à respecter est de 6.0 m. alors que le garage projeté se situe à 4.8 m. ce qui représente une dérogation de 20 %.

ADOPTÉ

121-2009

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - GUY LESSARD

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, après la recommandation des membres du C.C.U., que le Conseil Municipal accepte la dérogation mineure de Monsieur Guy Lessard pour l'implantation de sa remise à 4 pieds de sa haie de cèdre à côté de la route du Rang 3 Sud.

ADOPTÉ

122-2009

FAUCHAGE DES RUES, ROUTES ET RANGS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de faire le fauchage dans les rues, rangs et routes de la Municipalité de Saint-Victor. Le budget maximum de 10 000,00 \$ est accordé. Le fauchage sera effectué par Monsieur Donald Vachon à 85,00 \$ de l'heure. La supervision sera effectuée par Monsieur Denis Rodrigue.

ADOPTÉ

123-2009

DEMANDE DE MODIFICATION - SCHEMA D'AMÉNAGEMENT

ATTENDU qu'en vertu de l'article 56,6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), la MRC Robert-Cliche a adopté un second projet de Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et en a transmis une copie certifiée conforme avec résolution d'adoption à la Municipalité.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 56,7 de la LAU, la Municipalité peut faire parvenir à la MRC un avis sur le second projet, sous forme de résolution, dans les 120 jours suivant sa transmission.

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil ce qui suit :

Que la Municipalité a pris connaissance du second projet et est en accord avec celui-ci sous réserve du commentaire suivant :

- Que les terrains appartenant à Madame Solange Roy et Monsieur Jean-Pierre Larivée qui sont situés sur la Route Gosselin, lot 343-P dans la Municipalité de Saint-Victor, soient placés dans l'affectation agroforestière.

ADOPTÉ

124-2009

DEMANDE D'AUTORISATION - COURSE À OBSTACLES

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal de Saint-Victor n'a pas d'objection pour qu'il y ait une course à obstacles qui aura lieu samedi le 15 août 2009 dans la gravière Mathieu, située dans le Rang 4 Nord. La Municipalité de Saint-Victor ne se tient aucunement responsable de tout accident qui pourrait survenir durant cette course à obstacles.

ADOPTÉ

125-2009

GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ - RANG 3 NORD

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de demander aux Entreprises Steve Couture Inc. de venir faire l'installation d'une glissière de sécurité dans le Rang 3 Nord.

ADOPTÉ

126-2009

DÉCRET D'UNE SEMAINE POUR VENTE DE GARAGE

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Secondé par Madame Marise Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal de Saint-Victor décrète la semaine de vente de garage du 18 juillet 2009 au 27 juillet 2009. Cette vente de garage est décrétée selon les conditions du règlement d'urbanisme.

ADOPTÉ

127-2009

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPURNT AQUEDUC-ÉGOUT-INFRASTRUCTURE

Monsieur Luc Plante, Conseiller, donne avis de motion qu'un règlement portant le numéro 79-2009 sera adopté à une séance subséquente concernant des travaux d'aqueduc, d'égout et d'infrastructure.

ADOPTÉ

128-2009

ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le Directeur Général, Monsieur Marc Bélanger, à faire l'acquisition d'un photocopieur tel que décrit dans la soumission référence 1516 de Bureautique Guy Drouin.

ADOPTÉ

129-2009

**REPORTAGE ASSEMBLÉE DU CONSEIL DES MOIS
D'OCTOBRE 2009 ET NOVEMBRE 2009**

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la réunion du Conseil du 5 octobre 2009 soit reportée au 1^e octobre 2009 et celle du 2 novembre 2009 soit reportée au 9 novembre 2009.

ADOPTÉ

130-2009

**ADHÉSION AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX
RÉALISATIONS LOCALES - DIAGNOSTIC RÉSIDENTIEL
MIEUX CONSOMMER/HYDRO-QUÉBEC**

ATTENDU qu'Hydro-Québec déploie des efforts soutenus pour inciter sa clientèle à économiser l'énergie.

ATTENDU que pour mieux atteindre ses objectifs, Hydro-Québec compte, entre autres, sur le « Diagnostic résidentiel Mieux consommer », lequel consiste en une évaluation de la consommation d'énergie d'une résidence et d'une liste de conseils personnalisés en vue d'optimiser cette consommation.

ATTENDU que pour ce faire, elle met en œuvre une nouvelle stratégie promotionnelle qui s'appuie sur une approche communautaire et régionale en demandant aux collectivités de participer à l'effort de promotion.

ATTENDU que les Municipalité participantes sont donc invitées à encourager leurs résidents admissibles à remplir le questionnaire du diagnostic résidentiel en faisant valoir que pour chaque rapport de recommandation transmis à un client admissible, un montant sera remis à la Municipalité de Saint-Victor en vue de la réalisation d'un projet mobilisateur.

ATTENDU que ce montant sera de 30,00 \$ par rapport de recommandation en format papier et de 35,00 \$ par rapport de recommandation en format électronique.

EN CONSÉQUENCE il est :

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, ce qui suit :

Que la Municipalité de Saint-Victor accepte de collaborer avec Hydro-Québec dans le cadre du programme « Soutien aux réalisations locales - Diagnostic résidentiel Mieux consommer ».

QUE la Municipalité de Saint-victor soumet le projet « Remplacement des luminaire dans le Stade Multifonctionnel.

QUE la Municipalité de Saint-Victor désigne Madame Caroline Pépin, Coordonnatrice en Loisirs, comme responsable de ce projet et comme celui qui accompagnera Hydro-Québec au cours de cette campagne.

Que la Municipalité de Saint-Victor autorise le Directeur Général, Monsieur Marc Bélanger, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Victor tout document et/ou formulaire donnant effet à la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-Victor soit autorisée à recevoir paiement de la totalité de l'appui financier d'Hydro-Québec pour le projet « Remplacement des luminaires dans le Stade Multifonctionnel ».

ADOPTÉ

131-2009

SITE WEB - MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Secondé par Monsieur Luc Plante,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, d'accepter l'offre de service de

Conception Jean-Philippe Bélanger, pour l'implantation d'un système CMS qui permettra à la Municipalité de modifier l'information se trouvant sur le site web et ce pour un montant de 700,00 \$.

ADOPTÉ

132-2009

MANDAT GROUPE CONSEIL ROCHE FBG

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal de Saint-Victor mandate Denis Fortin, ingénieur de la firme Groupe Conseil Roche-FBG, à préparer les plans et devis et soumettre une demande d'aide financière révisée pour les travaux de réfection des conduites d'aqueduc, d'égout et de voirie de la rue Commerciale entre la rue Doyon (ch. 0+726) et le regard S81 (ch. 1+364).

ADOPTÉ

133-2009

PRÉSENTATION D'UNE NOUVELLE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal de Saint-Victor autorise la présentation d'une nouvelle demande ou d'une demande d'aide financière révisée dans le cadre du « Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées » (PRECO) et que les conduites faisant l'objet de la demande sont recommandées comme prioritaire à réhabiliter ou à remplacer au plan d'intervention révisé du 29 juin 2009 par le Conseil Municipal et le Ministère.

ADOPTÉ

**PROGRAMMATION RÉVISÉE DES TRAVAUX POUR L'ANNÉE
2009 CONCERNANT LE PROGRAMME DE TRANSFERT DE
LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE**

ATTENDU QUE :

- La Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale* et de ses annexes;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires Municipales et des Régions;

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, ce qui suit :

- Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- Que la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec;

- Que la Municipalité approuve le contenu révisé et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire de la programmation des travaux du 29 juin 2009 et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires Municipales et des Régions;
- Que la Municipalité s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉ

135-2009

APPROBATION DU PLAN D'INTERVENTION RÉVISÉ

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal de Saint-Victor a pris connaissance des modifications apportées au plan d'intervention élaboré par M. Denis Fortin, ingénieur de la firme Groupe Conseil Roche-FBG et qu'il accepte ces modifications afin de les soumettre au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire pour approbation, le dit plan d'intervention modifié.

ADOPTÉ

136-2009

LES COMPTES

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la liste des comptes soit approuvée et adoptée pour paiement :

Cimic	575.00	\$
Magasin Coop	304.09	\$
GE Canada Équipement	936.86	\$
Hydro-Québec	1 823.24	\$
Biolab	537.40	\$
Téléphone St-Victor	624.28	\$
Orizon Mobile	118.52	\$
Gaz Méro	39.76	\$
Hydro-Québec	3 861.12	\$
Hydro-Québec	5 373.57	\$
Elysa Gilbert	91.39	\$
Telus	285.35	\$
Saniquip	104.92	\$
Robert Rodrigue	15.00	\$
Pitneyworks	225.75	\$
Boivin et Gauvin	1 079.09	\$
Exc. André Gosselin	12 276.73	\$
Alliance Coop	744.94	\$
Debb	212.39	\$
Bureautique Guy Drouin	245.62	\$
Magasin Coop	683.64	\$
Centre Électrique de Beauce	423.06	\$
Garage Alain Bolduc	73.46	\$
Biolab	1 390.06	\$
Centre du Camion Amiante	2 371.05	\$
Ateliers FLPH	491.01	\$
Réseau Biblio	107.23	\$
Béton St-Ephrem	1 950.48	\$
M.R.C. Robert-Cliche	10 946.25	\$
Extincteur Kaouin	530.35	\$
Formiciel	150.79	\$
Hercule Fortin	1 946.10	\$
Ind. De Ciment la Guadeloupe	2 859.79	\$
Armand Lapointe Équi.	202.24	\$
Wajax (pépine)	3 724.88	\$
Garage Bizier	709.10	\$
Pavage Sartigan	104 776.18	\$
Transport Adrien Roy	54 850.91	\$
Réal Huot	7 410.92	\$
Donald Vachon	1 361.72	\$
Atelier d'usinage LB	1 083.72	\$
Féd. Québ. Des Municipalités	21.11	\$
Lettro Phill	54.18	\$
Hydraulique service	79.01	\$
Excavation Denis Bolduc	197.53	\$
Exc. Pamphile Rodrigue	854.56	\$
Jardins Beauséjour	1 670.72	\$
Parent Doyon Rancourt	194.88	\$
Centre Laser du Parc	73.94	\$
J.L. Bilodeau	1 744.28	\$
Location de Beauce	434.97	\$
Orizon Mobile	54.03	\$
Fonds de l'information foncière	36.00	\$
Const. Paul-Eugène Turcotte	101.58	\$
Signalisation Lévis	112.65	\$
A.C. Philippeau	89.06	\$
Aqua Beauce	24.00	\$

Garage Donald Veilleux	23.65	\$
Équipement strongco	619.21	\$
Forage la Chaudière	1 715.70	\$
Gravière M.J. Lessard	124.79	\$
Feme Écoloveau	1 625.40	\$
Localisation Bois-francs	350.18	\$
Traction St-Georges	825.05	\$
Linde	626.43	\$
Sim-Mat	1 042.63	\$
LVM Technisol	4 472.83	\$
Sylvain Bilodeau	15.80	\$
Wurth	242.49	\$
Daniel Goudreau ing.	248.33	\$
Auto Quirion et Drouin	319.03	\$
Jet de Sable Michel Robert	1 258.56	\$
Laforest Nova	1 473.34	\$
Métal Bce	2 074.65	\$
Solutions GA	79.01	\$
Gravières GNVR	4 207.04	\$
Peintures d'autos 2000	1 808.97	\$
Breffer	86.94	\$
Rénovation Steve Bureau	2 365.08	\$
Commercial Maintenance	298.25	\$
Centre de traitement sol	2 603.97	\$
Michel Bolduc	15.00	\$

ADOPTÉ

137-2009

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Monsieur Luc Plante,
 Secondé par Monsieur Steve Plante,
 Et résolu, à l'unanimité des membres
 du Conseil, que la séance soit levée.

ADOPTÉ

LE MAIRE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

ROLAND GIGUÈRE

MARC BÉLANGER